
De: Jean Luc ROBIN <jean-luc.robin@vanoise-parcnational.fr>
Envoyé: vendredi 23 juin 2017 10:45
À: Mairie
Cc: Maëlle LEPOUTRE; Secteur Haute Tarentaise
Objet: révision allégée n°2 du PLU -réunion PPA du 23/6/2017

COURRIER REÇU LE

23 JUN 2017

COMMUNE DE TIGNES

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 4 mai 2017 concernant la révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune .

Votre commune ayant décidé de ne pas adhérer à la charte du Parc, votre projet n'est tenu à l'obligation de compatibilité à celle-ci uniquement pour la partie de votre territoire communal sise dans le cœur du Parc.

La révision concernant le secteur déjà urbanisé de Val Claret, en dehors du cœur, pour permettre l'implantation d'un nouveau « village-club » du club Méditerranée et du bâtiment « ski-line », comprenant une piste de ski couverte et un espace aqualudique, je vous informe que l'Établissement n'a pas d'observations à formuler sur ce projet de révision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Luc ROBIN

Chargé de mission aménagement, patrimoine culturel et paysage PNV